



VISIOCONFÉRENCE

7 juillet 2021

10h - 12h

13h30 - 15h30

QU'EST-CE QUE L'URBANISME ?

Module n°2 : Les autorisations d'urbanisme

FORMATION ORGANISÉE EN PARTENARIAT

Qu'est-ce que l'urbanisme ?

Les autorisations d'urbanisme

 **Date**
7 juillet 2021

 **Tarif**
50 € ou 100 €
(avec dossier DIFE)

 **Durée**
4 h

 **Modalités techniques**
un ordinateur équipé a minima
d'un microphone, utiliser
de préférence le moteur de
recherche « Chrome »

 **Prérequis**
aucun

 **En partenariat avec**
Association des Maires de
Gironde



Attention, chaque formation
est limitée à 15 participants.
D'autres dates seront
proposées en fonction des
demandes.

Objectifs de la formation :

- / Identifier à chaque projet l'autorisation d'urbanisme qui lui correspond
- / Appréhender les différents types d'autorisation afférents aux constructions et aux aménagements
- / Connaître les pièces constitutives d'une autorisation du droit des sols (ADS)
- / Comprendre les procédures de recours gracieux et contentieux

Contenu de la formation :

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la collectivité de vérifier la conformité d'un projet de construction ou d'aménagement par rapport aux règles d'urbanisme qui s'appliquent sur le territoire. **Elle engage aussi la responsabilité de l'élu.**

De la constitution du dossier à son approbation, chaque autorisation fait l'objet d'une **succession d'étapes obligatoires avec des délais à respecter**. Cet atelier permet d'en prendre connaissance afin de prévenir les éventuels risques liés aux autorisations du droit des sols.

Public concerné :

Elus et nouveaux élus

Méthode pédagogique :

Séance de formation en visioconférence avec exposés théoriques et échanges avec les participants

Référents pédagogiques du CAUE :

François Junjaud, urbaniste-juriste

Claire Garnier, urbaniste - responsable de formation

Référent pédagogique AMG :

Laura Camsuzou-Soubie, urbaniste et chargée de communication

Programme

Qu'est-ce que l'urbanisme ? Les autorisations d'urbanisme

Les équipes du CAUE et de l'AMG seront les intervenants.

SÉQUENCE N°1 (10h - 12h)

/ Les autorisations d'urbanisme : pour s'informer, pour construire (du neuf /de l'ancien), pour aménager, pour faire des travaux

/ Atelier quizz : Quelles autorisations d'urbanisme ?

SÉQUENCE N°2 (13h30 - 15h30)

/ Du dépôt de l'autorisation d'urbanisme au contrôle des travaux réalisés

/ Les recours administratifs et civils

/ Les pouvoirs de police du Maire en cas d'infraction

/ Le CAUE et l'AMG et leurs accompagnements possibles dans ce type de projet

Inscription auprès de l'AMG

/ Lien à la fiche d'inscription AMG

<https://www.amg33.fr/5648-2/>

/ Tarif et dates limites des inscriptions

- 50 € sans les frais de dossier DIFE

Date limite d'inscription le 1^{er} juillet 2021

- 100 € avec les frais de dossier DIFE

Date limite d'inscription le 1^{er} mai 2021

Un lien et un code vous seront envoyés quelques jours avant la formation à l'adresse mail que vous nous aurez indiqué. Nous indiquerons dans ce mail la procédure à suivre pour vous connecter à la visioconférence.

Nous vous demandons de vous connecter 5 minutes avant la formation afin de vérifier les connexions de l'ensemble des participants.

RAPPEL : les formations en visioconférence nécessitent une attention toute particulière, notamment pour les échanges entre participants et la dynamique de groupe. Aussi nous vous remercions par avance de respecter les consignes pour le bon déroulement de la formation.

Le CAUE et l'AMG se réservent le droit d'annuler la formation 8 jours à l'avance si le nombre d'inscrits est insuffisant.

N° d'agrément 72 33 04465 33

Dans le cadre de l'application du RGPD, vos informations personnelles recueillies ci-dessus sont destinées à vous identifier dans le cadre de l'autorisation du droit à l'image, exceptée l'adresse e-mail qui sert à la communication d'informations et d'actualités du CAUE 33, si vous en avez fait la demande ci-dessus également. Vos données sont strictement réservées à l'usage du CAUE, en aucun cas elles ne sont divulguées à des tiers ou partenaires du CAUE 33. Vous pouvez à tout moment nous faire la demande de suppression de votre adresse e-mail en envoyant un mail à contact@cauegironde.com.

Pour en savoir plus sur vos droits : <https://www.cnil.fr/fr/les-droits-pour-maitriser-vos-donnees-personnelles>